

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 05 du mois de octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, LAOUÉ, BENTEJAC, LAFINEUSE, JALLON et PITOUX

Pouvoirs : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à Mme FRANCESCHET et Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. MALIRAT

Excusés : MM MMES ROUZIÉ, ZANELLO

Secrétaire de séance : M. MALIRAT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2017
- Approbation du compte-rendu de l'Ustom
- DM budget 2017
- Subventions lac de baignade
- Avancements de grade
- Dépôts sauvages ordures ménagères
- Saison Pavillon
- Rentrée scolaire
- Rentrée associations
- RDV Madame LE GOFF travaux aménagement bourg
- Informatisation bibliothèque
- Utilisation broyeur
- Divers

Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre du jour de la séance en ajoutant une délibération sur la fixation des tarifs 2018 du stationnement à la Halte Nautique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 10 JUILLET 2017

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet est adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE-RENDU ACTIVITÉS 2016 DE L'USTOM

Monsieur le Maire fait lecture du bilan d'activités 2016 de l'USTOM. Il précise par ailleurs que ce document est consultable en Mairie et sur le site internet de l'USTOM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver ce bilan.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET

Monsieur le Maire informe les membres qu'il est nécessaire de prendre deux décisions modificatives sur le budget communal 2017.

La première concerne un titre de recettes émis en 2015 et qu'il convient d'annuler. Pour cela, il faut diminuer l'article 61522 (Entretien de bâtiments) de 50 euros et augmenter l'article 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) de la même somme.

La deuxième décision modificative doit permettre de régler une facture d'achat de matériel (tracteur). Pour cela, il faut diminuer l'article 2313 de l'opération n° 33 (Travaux bâtiments) de 6 000 euros et augmenter

l'article 21578 de l'opération d'investissement n° 26 (Acquisition matériel) de la même somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives.

TARIFICATION STATIONNEMENT

Monsieur le Maire explique que suite aux différentes augmentations des charges, il est nécessaire de relever les tarifs du stationnement des bateaux. Il propose les tarifs suivants :

Bateaux de passage : forfait journalier 11 €

Tarifs non-résidents :

Bateaux de moins de 5 m : 39 € / mois - 443 € / an
Bateaux de 5 m à 6,99 m : 49 € / mois - 552 € / an
Bateaux de 7 m à 8,99 m : 56 € / mois - 608 € / an
Bateaux de 9 m à 10,99 m : 71 € / mois - 745 € / an
Bateaux de 11 m à 12,99 m : 78 € / mois - 789 € / an
Bateaux de 13 m à 14,99 m : 84 € / mois - 829 € / an
Bateaux de 15 m à 17,99 m : 92 € / mois - 898 € / an
Bateaux de plus de 18 m : 138 € / mois - 1 521 € / an
Consommation électrique en plus.

Tarifs résidents :

Bateaux de moins de 5 m : 412 € / an
Bateaux de 5 m à 6,99 m : 514 € / an
Bateaux de 7 m à 8,99 m : 566 € / an
Bateaux de 9 m à 10,99 m : 693 € / an
Bateaux de 11 m à 12,99 m : 734 € / an
Bateaux de 13 m à 14,99 m : 771 € / an
Bateaux de 15 m à 17,99 m : 836 € / an
Bateaux de plus de 18 m : 1 416 € / an
Consommation électrique en plus.
Forfait collecte ordures ménagères :
-1 personne : bac de 90 litres : 146,28 € / an
-2 personnes : bac de 120 litres : 163,14 € / an

Aire de stationnement camping-cars :

Les tarifs de l'aire de stationnement restent inchangés pour 2018 :
Forfait journalier camping-car - caravane 10 € dont taxe de séjour 0,60 € (eau, électricité, vidange)
Forfait mensuel 250 € dont taxe de séjour 18 € (suppression des périodes estivales et hivernales)
Douche 1 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE**, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs.

SUBVENTIONS LAC DE BAIGNADE

Monsieur le Maire présente aux membres un état récapitulatif des subventions demandées dans les cadre des travaux de réhabilitation du lac de baignade :

-Le Conseil Départemental étudiera le dossier en commission permanente dans les prochains jours et devrait allouer environ 50 % du montant HT des travaux, soit la somme de 26 783 euros.

-La CDC a délibéré le 14 septembre 2017 pour attribuer la somme de 8 000 euros en fonds de concours. La demande de la Commune était de 10 000 euros pour un maximum autorisé de 12 500 euros.

-L'Agence de l'eau ne subventionnera pas ces travaux qui ne rentrent dans aucun de leurs programmes de subventions.

-Le Conseil Régional n'ayant à ce jour donné aucune réponse, le dossier a été de nouveau transmis au service Tourisme et au service Environnement.

AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et pour la progression de carrière des agents concernés d'après la proposition du tableau des agents promouvables de catégorie C de la Commission Administrative Paritaire du CDG 33, il convient de :

- supprimer à compter du 12 octobre un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint technique
- supprimer à compter du 12 octobre un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint administratif principal 2ème classe
- créer à compter de cette même date un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint technique principal 2ème classe
- créer à compter de cette même date un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint administratif principal 1ère classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adopter des modifications.

DÉPÔTS SAUVAGES

Monsieur le Maire informe les membres du problème récurrent de dépôts sauvages à certains endroits de la Commune : point de collecte du verre, cimetière, pont de Tartifume... Des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie, notamment au regard des problématiques sanitaires générées par certains dépôts (cadavres de canards, couches...). Il est envisagé de mettre en place un système de vidéosurveillance afin de démasquer les individus malveillants.

SAISON PAVILLON

Monsieur le Maire fait un point d'information sur la saison au Pavillon d'accueil.

Dépenses : 61 471.38 €

- Achats boissons nourriture : 16 171.89 €
- Salaires personnel : 30 649.24 €
 - Salaires régisseuse : 10 522.06 €
 - Salaires saisonniers : 14 687.24 €
 - Salaires surveillants : 5439.94 €
- Électricité : 7 767.03 €
- Ordures ménagères : 2 675.99 € + bacs supplémentaires
- Taxe de séjour : 2 682.00 €
- Eau : 1 525.23 €

Recettes : 94 676.89 €

- Régie pavillon : 33 496.39 €
- Régie Stationnement CC : 19 550.40 €
- Régie port : 38 077.44 €
- Aide CAE : 3 552.66 €

Différence : 33 205.51 €

La saison a été moyenne malgré les articles de presse et les sites internet de la mairie et de l'office de tourisme pour relayer l'information de l'ouverture de la baignade. La météo n'a pas été des plus clémentes.

RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des effectifs sur l'école de Fontet :

- GS : 20 élèves
- CP : 21 élèves
- CP-CE1 : 21 élèves
- CE1-CE2 : 22 élèves.

Il informe aussi les membres de la surveillance des effectifs de la part de l'Inspection d'Académie pour une éventuelle fermeture de classe sur le RPI à la rentrée prochaine, ce qui impliquera une réorganisation au niveau du personnel.

Différents travaux ont été réalisés avant la rentrée, notamment de peinture (WC des tous petits).

RENTRÉE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les membres de la réunion qu'il a organisée avec Madame Anne-Marie BENTEJAC et durant laquelle ils ont reçu les présidents des associations fontésiennes afin de leur faire part des nouvelles modalités de location du Foyer Rural. Depuis la réunion, l'association des Sociétés Réunies a pris ses dispositions pour organiser d'autres lotos dans la commune de Blaignac et la Boule Fontésienne et l'ACCA ont chacune déposé des demandes pour des lotos.

RDV MME LE GOFF TRAVAUX AMÉNAGEMENT BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil du rendez-vous qu'il a eu avec Monsieur Jean-Pierre MALIRAT, Madame Odile FRANCESCHET et Madame Anne LE GOFF, architecte chargée des travaux d'aménagement du bourg, afin de constater les désordres subis :

- carreaux cassés sur les trottoirs à différents endroits
- bancs abîmés sur le parvis de l'école
- eau de la source alimentant le lavoir détournée

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre MALIRAT ont fait venir un sourcier qui a confirmé que la source se perdait au niveau du passage piéton. Ils ont décidé d'essayer de boucher les canalisations d'eaux pluviales pour tenter de voir où la source pourrait ressortir.

Un courrier va être envoyé à la Société Eurovia qui a eu en charge ces travaux avec des sous-traitants.

INFORMATISATION BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire explique aux membres qu'il a accueilli Monsieur Jean-Louis SAUMON, vice-président chargé de la Culture à la CDC, et Madame Fatiha HABAIEL, responsable du Réseau de Lecture Publique, au sein de la Bibliothèque communale, en présence des trois bénévoles.

La bibliothèque est classée en niveau 3 (bibliothèque de proximité). Elle a la possibilité d'être informatisée. Pour cela, la CDC mettra à disposition un ordinateur portable, un logiciel de gestion et de mise en réseau. Les trois bénévoles ont suivi une formation pour l'utilisation du logiciel. Une subvention pour de l'achat de mobilier pourra être obtenue l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe par ailleurs les membres présents d'une lettre de démission de ses fonctions de responsable reçue ce jour de Madame Christiane LAMARQUE qui ne souhaite être désormais que « simple bénévole ».

UTILISATION DU BROYEUR

Ce point de l'ordre du jour, après accord des membres, est reporté à une séance ultérieure.

DIVERS

DÉCÈS M. CATHALOT : Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciements.

LIMITATION DE VITESSE : Monsieur le Maire informe les membres que la signalisation concernant la limitation de vitesse aux lieux-dits « L'Auriolle » et « Le Cricq » a enfin été mise en place.

TARTIFUME NORD : Monsieur Pierre LAOUÉ informe le Conseil du mauvais état de la route au lieu-dit « Tartifume Nord » en raison des multiples ruptures du réseau d'eau et aux réparations qui en ont découlé.

TAXE DE SÉJOUR: Monsieur le Maire fait un point sur la taxe de séjour votée en conseil communautaire.

BUS NUMÉRIQUE : Monsieur le Maire informe le Conseil d'un nouveau dispositif pouvant être sollicité sur la commune. Un bus numérique pourrait venir aider les personnes âgées pour accéder aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et les accompagner dans ces démarches. Il serait souhaitable d'y intégrer les associations communales.

COURRIER M. RAMBAUD : Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé à Monsieur Pierre RAMBAUD concernant le déplacement de sa remorque stationnée illégalement dans le bâtiment communal « Flores » aux Services Techniques.

PLANTATIONS D'AUTOMNE : Monsieur Pierre LAOUÉ fait un point sur la manifestation. Le bilan est assez mitigé mais les horticulteurs ont bien travaillé et étaient satisfaits d'avoir participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit cinq.